doutables que vous. Non ! vous n'êtes pas des libéraux, vous n'êtes que des révolu-tionnaires. Vous faite volontiers litière de toutes les libertés publiques sous les pas de toutes les dictatures, pourvu qu'elles vous donnent la révolution, la guerre et le bouleversement à l'extérieur. Peu vous importent le progrès des institutions, les droits de la civilisation, l'indépendance de la pensée; vous ne demandez au pou-voir que d'être l'instrument et l'exécuteur

de vos plans de révolution universelle.

» Comme le tentateur dont parlé l'Evangile, vous étalez aux yeux de César toutes les dominations et tous les royaumes de la terre; vous les lui livreriez tous, sans réserve, sans condition, avec le despotisme illimité et la souveraineté absolue, s'il voulait, sur vos pas, bouleverser le monde au risque d'éteindre dans le sang des peuples, sous les ruines des Etats et sous les débris des trones, les éléments de civilisa-tion, d'ordre, de travail pacifique, de liberté et de progrès qui rayonnent sur le monde moderne et dissipent chaque jour, par leurs lueurs splendides, les ténèbres des vieilles sociétés.

Vous n'êtes pas la liberté, vous êtes la dictature ; vous êtes la guerre au dehors ; vous êtes la compression au dedans, et pour vous peindre d'un seul mot : vous ètes les Césariens de l'Empire.

#### Tableau du commerce anglais pendant le mois de novembre.

Nous lisons dans le Globe : « On voit par les tableaux qu'a publiés la direction du commerce pour le mois qui vient de s'é-couler un déficit de 2 millions 240,814 livres sterling, ou environ 15 pour cent dans le chiffre de nos exportations comparées à celles du mois correspondant de l'année dernière, alors qu'elles étaient extraordinairement peu actives. Comparées avec le mois correspondant de l'année précédente, elles offrent une augmentation de 30 pour cent.

 Voici les chiffres: 1862, 9 millions
 845,835 livres sterling; 1863, 15 millions
 82,332 livres sterling; 1864, 12 millions 871,491 livres sterling. Aux mois d'août et de septembre derniers, elles étaient de 12 millions 829.627 livres sterling et 11 millions 396,327 livres sterling; ce qui est, pour octobre, une diminution considérable. Néanmoins, sur les dix mois finissant à octobre, comparés aux dix mois correspondants des précédentes années, il y a encore ane augmentation, car voici les chiffres: 1862, 103 millions 519,269 livres sterling; 1863, 119 millions 377,045 livres sterling; 1864, 136 millions 275,652 livres

» Sur nos expéditions de cotons filé, il y avait en valeut 46 pour cent de moins qu'en octobre 1863, et 50 pour cent de moins en quantité, et sur les articles de coton en pièce il y avait 16 pour cent de moins en valeur et 28 pour cent de moins en quantité. Il y avait dans nos exporta-tions de toiles fabriquées, une augmentation de 11 pour cent; mais les laines pré-sentent une diminution de 19 pour cent. Dans les exportations de ter, il y a pareil-lement une diminution de 25 pour cent.

## SITUATION

## E LA BANQUE DE FRANCE

ET DE SES SUCCURSALES

Le 1er décembre 1864, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots, a Paris et dans les succursales, Effets échus hier, à recevoir

ce jour, Portefeuille de Paris, dont 67,983, 179 fr. 60 c. pro-

venant des succursales, Portefeuille des succursales, 274,580,429 81

327.718.612 60

20.638.594 63

effets sur place, Avances sur lingots et naies, 289.790.364 19.612.753 95 Avances sur lingots et mon-naies dans les succursales Avances sur effets publics 4.602.500

français, Avances sur effets publics français dans les succur-14.978.900 8.368.310

sales, Avances sur actions et obligations de chemins de fer Avances sur actions et obli-gations de chemins de fer dans les succursales,

Avances sur obligations du Crédit foncier, Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales. Avances à l'Etat (convention

du 12 juin 1857) Rentes de la réserve. Rentes (fonds disponibles) Rentes immobilisées (loi du

9 juin 1857),
Hôtel et mobilier de la
Banque et immeubles des
succursales,
Dépenses d'administration de
la Banque et des succur-

2.413.907 08 7.249.806 80 1.232.389.634 92

25.754.900

17,586,459

547.000

414.450

60.000.000 \* 12.980,750 14 36.696,737 91

100.000.000

8.455.498

24.233.975 \* 2.381.567 75

19.293.781 88

Capital de la Banque, Bénéfices en addition au capi-tal (art. 8, loi du 9 juin 1857) Réserves mobilières, i Réserve immobilière de la 182.500.000 6.842.315 98 22.105,750 14

4.000.000 > 742.316.325 >

Reserve l'imbolitere de la Banque,
Billets au poreur en circulation (Banquei et succursales)
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales,
Conpte courant du Trésor, 6.618.144 13 créditeur, Comptes courants de Paris, Comptes courants dans les 72,275,531 09 134.081.264 72

succursales, Dividendes à payer, Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales Réescompte du dernier se-mestre à Paris et dans les

2.588.735 17 10.150.244 06 succursales, 1.232 389.634 92

Certifié conforme aux écritures :

Le sénateur, gouverneur de la Banque de France, ROULAND. Le bilan de la banque constate une amélioration notable dans la situation fi-

nancière. L'encaisse a encore monté de 308 à 327 millions. Le portefeuille a baissé à Paris de 291 à 274 millions, mais il s'est élevé dans les succursales de 280 à 289 millions Lé chiffre des avances n'a presque pas va-La circulation des billets a augmenté de 10 millions. Le compte du Trésor a augmenté de 66 à 72 millions. Les comptes particuliers ont monté à Paris de 124 millions et dans les succursales et de 24 à 24 millions.

# DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Suez, 1er décembre. Les avis de la Nouvelle-Zélande portent que 200 prisonniers Maoris se sont échappes et fomentent une nouvelle insurrection parmi les indigènes.

Les nouvelles de Sbang-Haï sont du 25 octobre. On mande du Japon que les opérations commerciales sont très actives. Les Daimios consentent à résider à Yédo. Le prince de Nagato aurait refusé le paiement des indemnités promises. L'opinion des Japonais est trés prononcée contre lui. Son palais a été rasé.

Marseille, 1er décembre. Les lettres d'Alger sont du 29 novembre.

Le maréchal Mac-Mahon devait partir, le 1er décembre, pour venir assister à la réunion annuelle des maréchaux. La tran-

quillité était parfaite sur tous les points, excepté dans le Bahor. Le paquebot du Levant apporté des nouvelles de Constantinople du 23. Les principaux journaux s'occupent du déficit considérale du budget et des moyens d'y remédier. Le sultan a fait don de trois va-peurs à la nouvelle société de navigation de la mer Noire.

Turin, 1er décembre. Sénat. — La discussion continue sur le transfert de la capitale.

Le général Durando dit que la convention fait disparaître, par l'évacuation de Rome, le principal obstacle qui s'opposait à la solution de la question romaine

MM. Tecco et Pareto parlent contre le projet. Le président du Conseil combat les arguments et les assertions de M. Pareto.

Madrid, 1er décembre. La reine a gracié les élèves de l'école militaire de Ségovie qui avaient été con-damnés, pour mutinerie, à aller dans les compagnies de discipline.

Dresde, 2 décembre. Un télégramme adressé de Francfort au Journal de Dresde annonce que dans la séance d'hier de la Diète germanique, le Hanovre s'est déclaré prêt à rappeler immédiatement ses troupes et ses commissaires des Duchés. La Saxe a déclaré vouloir agir de même aussitôt qu'une résolutiou de la Diète relativement à cette affaire aura été prise.

La Prusse se déclare prête à entrer en négociations sur la succession avec les princes prétendants aussitôt que les Duchés seront évacués.

Le vote sur la proposition austro-prus-

sienne aura lieu lundi prochain.
Marseille, 2 décembre.
Les lettres de Rome du 29 novembre
disent que le Pape s'était promené la veille sur le Corso, malgré le froid, au moment où l'affluence du public était le plus con-

Turin, 2 décembre. La Gazette officielle de Venise publie une circulaire du gouvernement du royaume Lombard-Vénitien, conseiller de Toggenburg, adressée aux curés et aux représentants des municipes. La circulaire, après avoir annoncé la levée de la loi martiale dans le Frioul, par suite de la dispersion des bandes, dit qu'il résulte de l'enquête qui a eu lieu, que cette entreprise criminelle avait été provoquée par des menées venant de l'extérieur. La circulaire recommande aux représentants des municipes de prémunir les populations contre de semblables tentatives et de réa-gir avec fermeté contre les tendances ré-

volutionnaires.
L'Opinione dit que le roi recevra le corps diplomatique à Turin, le 1er janvier.

# CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

On avait dernièrement annoncé qu'il était question de modifier la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles dans un sens plus favorable aux intérêts du nombreux personnel des fonctionnaires et employés

La Patrie annonce que le projet de loi qui doit être présenté, à cet effet, à la prochaîne session du Corps législatif, est au-jourd'hui arrêté dans ses principales dis-positions. Le taux de la pension de retraite serait élévé aux deux tiers des traitements d'activité de 3,000 francs et au-dessous, et pour les traitements dépassant 3,000 francs, aux trois cinquièmes, tandis que sous l'empire de la loi de 1853, les retraites sont fixées seulement à la moitié des appointements. Enfin, le maximum des pensions civiles, limité jusqu'à présent à 6,000 francs, serait porté à 9,000 francs.

On a demandé également une modifica tion à l'article de loi de 1853, qui base la quolité des pensions de retraite sur la moyenne des six dernières années de traimoyenne des six dernières années de trai-tement, et l'on propose de réduire cette proportion de moitié. Toutefois, cette der-nière mesure ne fait point partie du pro-jet définitif et sera seulement proposée comme disposition accessoire à la discus-sion législative.

C'est à tort que plusieurs journaux an-noncent une réduction dans les cadres de l'armée. L'administration de la guerre, outre qu'elle maintient dans leurs foyers, les semestriels et les permissionnés, se propose de doubler le chiffre des congés de fin d'année. De là le bruit que nous rectiflons. La mesure dont il s'agit est simplement économique ; elle dégage le trésor, en même temps qu'elle satisfait les familles. Rien n'est changé aux cadres militaires: c'est-à-dire que les hommes congédiés restent à la disposition du gouvernement, et peuvent jusqu'à leur congé définitif, être rappeles sous les drapeaux.

Il résulte de la réglementation du décret sur le baccalauréat, que les sessions d'exa-men n'auront plus lieu que deux fois par an, durant le mois d'août et le mois de novembre. Aucun document servant de certificat d'études ne sera exigé. Pour les épreuves écrites, compositions latines, versions latines de rhétorique, dissertations françaises, quatre heures sont accor-dées pour la première épreuve, deux pour la seconde, trois pour la dernière, non compris le temps de la dictée. Le maximum des séries sera de vingt candidats. L'é-preuve orale sera de trois quarts d'heure. Une seule nullité entraîne l'ajournement du candidat, il en sera de même pour la note mal attribuée à une seule des compositions, si elle n'est pas compensée par la valeur des deux autres.

Il y a bientôt quinze ans qu'on demande des réformes importantes dans le pro-gramme d'admission aux écoles vétérinaires de France. Il y avait, par exemple ceci de véritablement monstrueux, c'est que le meilleur des candidats, fut-il bache lier ès-lettres et ès-science, était tenu, à part les examens spéciaux qu'il subir comme un novice, de savoir encore forger un fer à cheval en deux chaudes C'était à faire reculer les plus déterminés

Aujourd'hui, ou du moins à partir de la rentree de l'année prochaine, l'exercice de la forge demeure entièrement aboli pour tous les candidats. De plus, l'examen spécial lui-même est supprimé pour tous ceux qui seront bacheliers. A la bonne heure ; au moins voilà des réformes intelligentes, qui promettent de nous fournir bientot des vétérinaires instruits dont nos campagnes ont tant besoin.

Maintenant il reste à l'administration

supérieure d'achever son œuvre : c'est de créer, à l'instar de ce qui se fait déjà pour les médecins, des fonctions rétribuées de vétérinaires cantonaux, d'arrondissement et de département, de façon à offrir un avenir à ceux qui veulent embrasser cette laborieuse mais bien utile carrière.
Déjà, dans les régiments, la situation

des vétérinaires a été considérablement améliorée; leur position morale et matérielle a été mise à un bon niveau, et sous peu, nous en avons la confiance, on leur assignera le rang qui leur convient et que chaque jour les élèves de nos écoles tendent à mériter davantage par leur instruction.

Le transport des notes dont sont chargés d'ordinaire les voituriers et messagers. avait donné lieu à des poursuiles. Il a été demandé au Gouvernement s'il y avait là transport illicite des dépêches. Le ministre du commerce a répondu, et sa décision est d'une importance majeure pour le petit commerce des campagnes :

Le transport des notes conf elusivement au porteur mandat d'acheter tel on tel objet n'est pas considéré commo constituant une infraction à la loi du 27 prairial an IX. Cette interprétation doit, dans l'opinion de mon collégue des finances, taire cesser les préoccupations en ce qui concerne les contraventions attri-buées aux voituriers et aux messagers, et il me prie de vonloir bien informer qu'elle est uniformément admise par l'adminis-tion des postes.

Les tribunaux ont eu plusieurs fois, dit le Moniteur judiciaire, à se prononcer sur la valeur intrinsèque du télégramme pro-

Cette valeur diffère évidemment de celle

d'une lettre missive. Cette dernière est écrite de la main de l'expéditeur ou du moins signée, c'est-à-dire approuvée par lui. Le destinataire n'éprouve donc aucune incertitude sur sa provenance, et peut, par conséquent gager avec sécurité sur la foi d'une munication dont il connaît l'auteur. L'autographe qu'il a entre les mains pourra être invoqué par lui comme preuve de la nature des engagements qui lui ont été

proposés.

Le telégramme, au contraire, d'après
M. Edgar Hepp, auteur des plus compétents en cette matière, ne présente le plus
souvent, aucun caractère de certitude absouvent, auon caractère de certitude ab-solne quant à la personne dont il émane. L'écriture de la dépêche n'est pas celle de l'expéditeur, mais celle de l'employé du bureau de destination, qui a dû interpré-ter en langage vulgaire les signes de l'ap-pareil télégraphique qu'il a déchiffrés. Mais est-on sûr quant à la signature apposée au bas, à défaut de consistations d'idendite qui sont très reres que pour d'idendite, qui sont très rares, que la per-sonne qui a fait télégraphier assume la responsabilité de ce qu'elle écrit ? Ou même, chose qui est très-possible et qui arrive très souvent aux journaux quotidiens, ne pourrait-on pas être le jouet d'une communication supposee, voire d'une

mauvaise plaisanterie.
On peut donc conclure, avec la majorité des tribuneux, que la dépêche n'est pas, entre les mains de celui qui la reçoit, un moyen de preuve assuré de la validité de l'obligation qu'il a contractée sur sa foi, notamment en matière commerciale.

Des instructions émanées de la direction du commerce intérieur viennent d'être adressées aux préfets, sur le mode à suivre désormais pour la vérification unifor-me des instrumens de pesage à bascule, tels que ponts, balances et romaines, vérifica-tion qui avait présenté jusqu, a ce jour des divergences signalées avec raison comme préjudiciables au commerce et à la con-

préjudiciables au commerce et à la consommation.

Le dégré de sensibilité que dévront présenter les balances et romaines à bascule est fixé au millième du poids d'une portée. Cette disposition doit être interprétée en ce sens que la sensibilité d'une balance de 1.000 kilogrammes doit être de 1 kilogr., celle d'une balance de la portée de 2,000 kilogrammes de 2 kilogrammes, et ainsi de suite, quelle que soit la charge de la balance. Par analogie, la sensibilité d'un pont à bascule de 20,000 kilogrammes doit être de 20 kilogrammes. être de 20 kilogrammes.

Les instructions administratives tracent

enfin aux a gents du service de la vérifica-tion les règles qu'ils auront à suivre pour uniformiser dans toutes les circonscriptions territoriales leur manière d'opérer. et leur prescrivent de s'assurer le plus souvent possible, de la justesse des ponts, ba-lances et romaines à bascule en usage dans les exptoitations commerciales et indus

Ces mesures seront cartainement accueil lies avec satisfaction par le public, dont elles doivent protéger les intérêts.

A cette forte émanation, l'étranger souleva sa paupière, qu'il rabaissa aussitot.

« Il vit! s'écria la jeune fille, il vit!...

comme j'ai bien fait de venir à son secours !... Oh mon Dieu... le malheureux sera sauvė!

Puis se tournant vers les domestiques. Maintenant, dit-elle, il faut le transrter dans la voiture. - Dans la voiture ! s'écria le capitaine,

c'est impossible. Mais il respire encore, dit la jeune fille. On peut le sauver ! Et là, sur ce chemin désert, par ce temps effroyable, il ex-

pirera dans quelques minutes, je vous as-sure... Vraiment, mon père, je ne vous reconnais pas...; vous qui m'avez toujours enseigné la pitié du malheur! - Mais ensuite ?... dit M. Montbrun

d'une voix brève. - Ensuite, répondit sa fille, nous ferons soigner ce pauvre blessé à Valbreuse... Ce sera toujours un devoir d'humanité, quel-

que triste qu'il soit, qui marquera notre

entrée dans cette terre. Pendant cela, les deux domestiques, qui connaissaient parfaitement toute l'autorité dont jouissait leur jeune maltresse et savaient que M. Montbrun voulait que sa fille fût obéie avant lui-même, s'etaient mis en devoir d'exécuter l'ordre de made-

Le blessé fut étendu sur la banquette du devant. Le haut du corps était un peu re-levé contre le velours de la berline, la tête penchée sur l'épaule, et un bras tombant en avant. C'était un homme de trente ans au plus, de belle apparence, et d'une élégance parfaite dans sa mise, que rehaus-saient de riches dentelles et des brillants

au jabot et aux manchettes.

Juliette n'avait rien vu des signes de

distinction our désignaient un jeune gentilhomme, mais seulement la blessure et l'abandon du malheureux. Le capitaine, en cet instant, n'examinait point non plus cet hôte presque inanimé qui était venu pren-dre place dans sa voiture, car depuis qu'on était reparti, il tenait constamment la tête détournée et les yeux fixés sur la route.

Le cheval de l'étranger venait par der-rière. Vincent avait attaché sa bride à un ressort; d'ailleurs l'intelligent animal suivait de lui-même la voiture dans laquelle était son maître mourant.

Un temps morne avait succédé à l'orage L'atmosphère d'une uniforme teinte grise, le bruit monotone de la pluie sur les feuil-les, le roulement sourd des roues sur le sable, s'harmonisaient dans un calme lugubre avec cette scène de nuit.

De temps en temps le mourant rouvrait les yeux. C'était toujours le seul signe d'existence qu'il put donner; mais on voyait qu'il retrouvait une sorte d'espérance dans la présence de la jeune fille qui avait voulu le soustraire à la mort. Il essayait de tenir soulevée, pour la voir, sa paupière que le poids de la douleur faisait

bientôt retomber. On arriva ainsi au château de Valbreuse.

Comme le domestique que M. Montbrun avait envoyé d'avance au château venaît à sa rencontre en apportant des flambeaux, le blesse parut regarder avec une expres-sion plus lucide et un peu curieuse le lieu où il entrait et les personnes qui l'entou-

raient. Puis sa tête retomba, et il demeura privé de sentiment.

Il fut transporté ainsi dans une chambre du château. M. Montbrun disparut aussilöt pour aller s'enfermer dans la sienne. Pour

Juliette, entourée de ses domestiques, elle passa la première nuit à soigner un malheureux, dans cette noble demeure où elle venait régner en jeune châtelaine.

· Mon Dieu! mon Dieu! quelle nuit vous m'avez fait passer, mademoiselle! disait le lendemain, vers midi, dame Mariquitta, en habillant Mile Montbrun dans une jolie toilette Pompadour.

- Plains-toi, nourrice, plains-toi! ça te fait tant de plaisir! répondait en riant

- D'abord, arriver si-tard! - Ingrate! c'est pour toi que j'ai voulu partir contre vents et marée, au lieu d'attendre au lendemain..., pour que tu ne fusses pas trop inquiète.

- Je l'ai été bien assez longtemps.... en vous attendant jusqu'après minuit à la fenêtre.... par cet orage!

- Crois-tu qu'il fit plus beau sur la route?... Mais aujourd'hui, vois donc! quel ciel pur et brillant!... - Et nous amener ici un malade.

presque mort! — Tu vois que j'ai bien fait..., puisqu'il semble ce matin revenir tout à fait à la vie.

- Je erois bien !... J'ai assez bassiné. pansé, soigné sa blessure pendant toute la nuit qu'il a fallu passer près de lui.

— Tu le veilleras encore la nuit pro-

chaine..., avec moi..., jusqu'à ce qu'il soit

bien. - Ah! - Maintenant il repose; Vincent est près de lui, tandis que j'ai envoyé Moreau au village chercher un médecin... Mais dismoi donc..., toi qui es depuis plusieurs jours ici..., dis-moi quelque chose de no-tre nouvelle demeure?

- Mais c'est un très beau cadeau que le roi, a fait à monsieur votre père.

N'est-ce pas ? Trois corps de bâtiments, peu élevés, mais garnis de tourelles, et à demi enfon-ces sous de magnifiques ombrages; une orangerie en retour; de l'autre côté, une chapelle; et, au milieu, des tapis verts,

semés de bassins charmants.

— Les jardins sont-ils grands? CLÉMENCE ROBERT.

(La suite au prochain numéro).

#### LE MOIS DE DÉCEMBRE -0-

Le mois de décembre chez les anciens était principalement consacré à Vesta; quelques jours étaient réservés aussi au culte de Bacchus, de Saturne et de Farnus.

Ces abrutissantes dévotions se compo-saient de fêtes et de plaisirs qui tournaient en orgies et en bacchanales hideuses; elles commençaient dans la campagne des les premiers jours de décembre. Durant ces fêtes, le maître devait admettre à sa table tous ses valets et ses esclaves. Il régnait alors entre eux une singulière égalile : si le maître buvait jusqu'à l'ivresse, l'esclave devait l'imiter; si l'un tombait sous la ta-ble, l'autre était tenu d'y glisser à son côte.

Ces fêtes ne duraient que trois jours avant l'inepte Claude et cet autre César qui faisait donner à son cheval de l'avoine dorée. Mais trouvant que c'était trop peu que trois jours de saturnales, ces empereurs décrétèrent qu'à l'avenir il y en au-

Les trois premiers jours remplacaient le carnaval chez les Romains, le peuple cou-

rait par les rues accoutré de vêtements grotesques. Après une longue course bruyante et folle, à laquelle se melaient les patriciens et même les consuls, chacun rentrait dans sa maison pour commencer un repas qui se terminait par la débauche la plus complète.

La dernière période des saturnales reçut la dénomination de sigillaria, du nom des

petites figurines en relief que les parents donnaient à leurs enfants et les maîtres à leurs valets. C'est la l'origine des cadeaux qu'on appelle étrennes aujourd'hui, et dont on a retardé la distribution jusqu'au der janvier dans notre société moderne. Depuis la venue de Jésus-Christ, décem-

bre est, pour les chrétiens, un temps de recueillement et de prières ; il est consacré à l'Avent, qui précède le jour de Noël. A la campagne on emploie ce mois triste

et froid à se préparer pour seconder la vé-gétation qui va naître, tout en se hâtant d'empailler les arbres que l'on acclimate en pleine terre dans nos jardins; les lau-riers, les magnolias, les hortensias, etc., se couvrent de feuilles mortes qui les préservent contre les frimas.

Le bouvreuil, le rouge-gorge et la fau-vette d'hiver se rapprochent de nos habi-tations et viennent s'établir dans nos jardins. Les moineaux se réfugient dans les greniers et même dans les appartements de la ferme. C'est le moment du passage de la ferme. C'est le moment du passage du vanneau, du chevalier, et, pour les chasseurs, des pluviers dorés, qui fréquen-tent les fonds humides et les terres lima-neuses, dont, par un singulier instinct, ils-font sortir les vers en frappant vivement la terre avec leurs petites pattes. Le 22 décembre, solstice d'hiver. Retour du solcil vers l'équateur.